

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2025/156

FINANCES LOCALES (7.1)

Commune d'Hazebrouck Budget Annexe
 Location de Bâtiments Industriels
 Décision modificative n°1



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix décembre deux mille vingt-cinq.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
 M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL
 M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
 M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
 Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
 Conseillers Municipaux Délégués,

Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS,
 Mme SCHOONHEERE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, M. TIBERGHIEN,
 Mme DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
 Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pourvoir à Mme FERLIN
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEN
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. COTTE

ABSENTS :

Mme LIONET, M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Matthieu FIOEN

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025/023 du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe Location de Bâtiments Industriels de la Commune d'HAZEBROUCK ;

Depuis le vote du Budget Primitif 2025, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
2313	Immobilisations en cours - Constructions	180 000,00 €
	TOTAL	180 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
1323	Subventions d'investissement – Départements	180 000,00 €
	TOTAL	180 000,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver la décision modificative n°1 relative au budget annexe Location de Bâtiments Industriels 2025 de la Commune d'HAZEBROUCK,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à l'unanimité
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Matthieu FIOEN

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL